



Donnons vie au progrès

## ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AVRIL 2019

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

PARIS

04/04/2019

### MODALITES DE MISE A DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'avis de convocation qui sera publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) du 5 avril 2019 contient l'ordre du jour de l'assemblée et décrit les modalités de participation et de vote à l'assemblée et d'exercice des droits des actionnaires. L'avis de réunion contenant le texte des projets de résolutions présentés par le conseil d'administration a été publié au BALO du 8 mars 2019. Le document de référence de Bouygues contenant les rapports présentés à l'assemblée a été publié le 21 mars 2019.

Tous les documents et informations relatifs à l'assemblée générale ainsi que les formulaires de vote par correspondance ou par procuration sont en ligne sur le site internet de la société :

[www.bouygues.com](http://www.bouygues.com)

dans la rubrique Finance / Actionnaires individuels / Assemblée générale.

Tout actionnaire peut demander par écrit, dans les conditions et délais précisés à l'article R. 225-88 du Code de commerce, à la société Bouygues – Secrétariat général – 32 avenue Hoche – 75008 Paris, télécopie : 01 44 20 12 34, de lui envoyer, à l'adresse postale indiquée par ses soins, les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225- 83 du Code de commerce.

Tout actionnaire peut, dans les conditions et délais précisés aux articles R. 225-89 et R. 225- 90 du Code de commerce, prendre connaissance, au siège social, 32 avenue Hoche – 75008 Paris, des documents et renseignements visés par ces articles.